



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 5 pouvoirs

<b>Date de convocation</b> 22 juin 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du conseil municipal, sous la présidence de **Philippe GUNDALL**, maire.

Présents : **BOUDHINA Emilie, BROQUET Chantal, CUNY Anne-Lise, FAIVRE Philippe, GANNE Sabrina, GODET Michaël, GRIS Gérald, GUNDALL Philippe, HUBERT Frédéric, KOTNIK Béatrice, LADOIRE-REVOL Laëtitia, PLUMON Laurence, SAVOURAT Bernard, TROCHET Stéphanie.**

Absents :

Représentés : **COUCHE Hervé à LADOIRE-REVOL Laëtitia, DEMARET Vincent à BROQUET Chantal, MILLION Arnaud à FAIVRE Philippe, RUBY Céline à BOUDHINA Emilie, SAVERS Christophe à GUNDALL Philippe.**

**Madame CUNY Anne-Lise et Chantal BROQUET** ont été nommées secrétaires de séance.

## **Objet : PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 18 juin 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

**CONSIDERANT** qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le maire présente les 6 orientations du PADD au Conseil Municipal :

- Orientation générale des politiques d'aménagement, d'équipement, d'habitat et d'urbanisme,
- Orientations générales concernant les transports et les déplacements,
- Orientations générales concernant les réseaux d'énergies et le développement des communications numériques,
- Orientations générales concernant l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- Orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

- Objectifs chiffrés fixes en matière de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- la question est posée concernant la phrase « perpétuer la mémoire du canal sans eau »

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L153-12 du code de l'urbanisme présentant les modalités du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Buchères du 18 juin 2022 prescrivant la procédure de révision du plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

Vu les orientations générales du PADD du PLU de la commune de Buchères telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération ;

Au vu de ce qui précède

- **DIT** que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- **DIT** que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	5	19	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Affiché le 27 juin 2023  
Philippe GUNDALL,  
Maire

Le secrétaire



PHILIPPE GUNDALL  
2023.07.03 14:57:47 +0200  
Ref:20230703\_143802\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire

Philippe GUNDALL